

CANNABIS - Renseignements pour les consommateurs

Il est maintenant légal pour les personnes âgées d'au moins 19 ans d'acheter, de posséder, de cultiver et de consommer du cannabis au Nouveau-Brunswick.

Achat de cannabis

Le seul endroit où il sera possible d'acheter du cannabis légalement sera chez Cannabis NB. Vous devez être âgé d'au moins 19 ans pour être admis dans un magasin de Cannabis NB.

Le cannabis pourra aussi être commandé en ligne par l'intermédiaire de Cannabis NB. Aucune personne âgée de moins de 19 ans ne pourra en commander en ligne ni accepter des commandes en ligne. Les commandes seront livrées uniquement au Nouveau-Brunswick.

Tous les dispensaires sont illégaux au Nouveau-Brunswick. L'achat de cannabis sur un site Web autre que celui de Cannabis NB est également illégal.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site bonasavoirnbc.ca

Possession de cannabis

Les adultes âgés d'au moins 19 ans pourront posséder au plus 30 grammes de cannabis séché ou l'équivalent à l'extérieur de leur domicile. Il n'y aura aucune restriction sur la quantité de cannabis pouvant être conservée à la maison.

Culture du cannabis

Les Néo-Brunswickois peuvent cultiver jusqu'à quatre plants à leur domicile à des fins personnelles. Lorsqu'ils sont cultivés à l'intérieur, les plants doivent être placés dans un endroit distinct verrouillé. Lorsqu'ils sont cultivés à l'extérieur, ils doivent être placés dans un enclos verrouillé ayant une hauteur d'au moins 1,52 mètre. Les plants et les semis doivent provenir de Cannabis NB.

Consommation du cannabis

Au Nouveau-Brunswick, la consommation du cannabis sous toutes ses formes sera interdite partout sauf dans un logement privé ou sur un terrain adjacent à un logement privé (dans votre maison, dans votre cour arrière, etc.). Si vous consommez du cannabis dans une autre résidence, vous devez avoir la permission du propriétaire.

En voyage?

Il est illégal de transporter du cannabis en franchissant les frontières nationales du Canada. Visitez le site [Le cannabis et les voyages à l'étranger](#) pour plus de détails.

Si vous vous rendez dans une autre province ou un territoire du Canada, vous devez respecter ses lois. Les provinces et les territoires peuvent avoir adopté des règles différentes concernant le cannabis, et les visiteurs devraient se renseigner sur l'âge minimum légal, sur les endroits où il est possible d'acheter du cannabis, sur les lieux où on peut le consommer et sur la quantité qu'il est permis de posséder. Pour en savoir plus sur les autres provinces et territoires, visitez le site : [Le cannabis dans les provinces et les territoires](#).

Pour de plus amples renseignements au sujet des règles néo-brunswickoises pour le tourisme, consultez notre feuillet de renseignements intitulé [Information pour les exploitants d'entreprises touristiques et les touristes](#).

Cannabis à des fins médicales

La légalisation du cannabis n'aura pas de répercussion sur la façon d'accéder au cannabis à des fins médicales. Pour obtenir d'autres renseignements sur le cannabis à des fins médicales, visitez le site Web de [Santé Canada](#).

Sécurité routière et conduite avec facultés affaiblies

Comme l'alcool, le cannabis peut affaiblir les facultés. Et il est illégal de conduire avec les facultés affaiblies.

La consommation de cannabis sous toutes ses formes sera interdite dans ou sur un véhicule, en mouvement ou non, sur une route ou un sentier aménagé. Cette interdiction s'applique également aux motocyclettes, aux tracteurs agricoles, aux véhicules hors route et aux motoneiges.

En plus des accusations criminelles, les sanctions prévues pour la conduite sous l'effet de la drogue comprennent notamment la suspension du permis et la saisie du véhicule. Les nouveaux conducteurs inscrits au programme de permis de conduire progressif ainsi que tous les conducteurs âgés de moins de 21 ans ne doivent présenter aucune trace de produits stupéfiants dans leur organisme.

Renseignements sur la santé :

Consommer du cannabis est un choix personnel. La consommation de cannabis comporte des risques pour la santé à court terme et à long terme, en particulier chez les personnes qui sont âgées de moins de 25 ans, chez les femmes qui sont enceintes ou qui allaitent et chez les personnes et les familles qui sont aux prises avec des troubles de santé mentale.

Comprenez les risques pour prendre une décision éclairée en ce qui concerne votre consommation personnelle de cannabis. Pour plus de renseignements, consultez le site encontrolenb.ca.

Consultez aussi les [Directives canadiennes d'usage de cannabis à faible risque](#) pour réduire le risque auquel vous vous exposez.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur les sites suivants :

[Gouvernement du Canada](#)

[MADD Canada](#)

[CAA – Cannabis au volant](#)